



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260330-20260314-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

DELIBERATION N°2026-03-14

Désignation d'un correspondant Eco-garde

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars 2026 à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Faustine URBAIN, Emile FIALIP, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Aline READ, Virginie PRET, Vincent LAVISSE

REPRESENTÉS : William FALCHETTO représenté par Virginie PRET

ABSENTS :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 1	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 29	Denis COURTOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 28	
Absents	: 0	

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

VU le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives à la police de l'environnement et à la protection de la biodiversité (articles L. 120-1 et suivants) ;

CONSIDERANT la nécessité de renforcer la surveillance des espaces naturels communaux, de lutter contre les dépôts sauvages et autres incivilités et de développer des actions de sensibilisation du public ;

CONSIDERANT qu'il est opportun de confier ces missions à un éco-garde identifié, présent sur le terrain et en lien direct avec l'exécutif local ;

CONSIDERANT la candidature de Fabien LORGET ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ AUTORISE le Maire à désigner un conseiller municipal, Fabien LORGET en qualité d'éco-garde communal, chargé de missions de surveillance et de prévention.

2/ **FIXE** les missions de l'éco-garde comme suit :

- Surveillance des espaces naturels et publics de la commune.
- Actions de médiation, d'information et de sensibilisation auprès des habitants et usagers.

Denis COURTOT



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Courtot", written over a horizontal line.

Olivier LEPRETRE

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier Lepretre", written over a horizontal line.